

Neuvième réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue en Méditerranée occidentale 5+5.

Rome le 20 février 2012

Relevé des conclusions des Co Présidences

1. La neuvième réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue de la Méditerranée Occidentale 5+5 s'est tenue à Rome le 20 février 2012, sous la présidence de Monsieur Giulio TERZI DI SANT'AGATA Ministre des Affaires Etrangères de la République Italienne et de Monsieur Rafik ABDESSALEM, Ministre des Affaires Etrangères de la République Tunisienne.

Ont également pris part à cette réunion Monsieur Mourad MEDELICI, Ministre des Affaires Étrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Monsieur Gonzalo DE BENITO, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères du Royaume d'Espagne, Monsieur Alain JUPPE, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères et Européennes de la République Française, Monsieur Achour Saad BEN KHAYAL, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la Libye, Monsieur Tonio BORG, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Malte , Monsieur Saad-Eddine EL OTHMANI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, Monsieur Hamadi OULD BABA OULD HAMADI, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République Islamique de Mauritanie, et Monsieur Paulo Sacadura CABRAL PORTAS, Ministre d'Etat et des Affaires Étrangères de la République du Portugal.

2. Ont participé en qualité d'observateurs Monsieur Habib Ben Yahia, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, Monsieur Stefan Füle, Commissaire européen Chargé de l'Elargissement et de la Politique Européenne de Voisinage, M. Lino Cardarelli, Secrétaire General Adjoint du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, Secrétaire Générale *a.i.*, et M. Francesco Maria Amoruso, Vice Président de l'Assemblée Parlementaire pour la Méditerranée.

3. Les Ministres se sont félicités des décisions prises lors de la huitième réunion des Ministres des Affaires Etrangères qui s'est déroulée à Tunis les 15 et 16 avril 2010, et de la dynamique qualitative que cette réunion a insufflé au processus de coordination et de concertation en Méditerranée Occidentale.

4. Les Ministres ont réaffirmé que le Dialogue 5+5 constitue le noyau dur de la coopération euro-méditerranéenne et représente un modèle de partenariat Nord-Sud susceptible de consolider les complémentarités et les solidarités entre les deux rives de la Méditerranée Occidentale.

5. Les Ministres se sont félicités des réalisations accomplies dans le cadre du Dialogue 5+5 en citant notamment le premier Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement qui s'est tenu à Tunis en 2003, les réunions régulières des Ministres des Affaires Etrangères depuis 2001, ainsi que les nombreuses réunions Ministérielles Sectorielles, les séminaires et autres rencontres.

6. Les Ministres ont engagé un débat sur des questions d'intérêt régional et international et ont prospecté les voies et moyens de renforcer davantage le Dialogue 5+5 par le biais d'une amélioration des méthodes de travail, et de l'interaction avec les autres fora de coopération dans la région ainsi que de l'approfondissement de tous les aspects du dialogue.

DEBAT THEMATIQUE

DIALOGUE POLITIQUE

Processus démocratiques dans la région

7. Les Ministres ont fait part de leur grande satisfaction face aux changements historiques intervenus, depuis le début de l'année 2011, dans certains Pays de la rive sud du bassin méditerranéen et aux réformes démocratiques qui ont été entreprises dans d'autres et ont exprimé leur profonde conviction que ces changements et les processus de réformes démocratiques ont renforcé les valeurs partagées qui permettent la consolidation du cadre du Dialogue 5+5 et le développement des activités de coopération entre les Pays qui en font partie et qui sera réaffirmée par le prochain Sommet du Dialogue 5+5. Ces mutations démocratiques dans la région auront besoin de l'appui de toute la communauté internationale pour permettre aux Gouvernements de transition ou issus des urnes de mener à bien le processus démocratique devant aboutir à l'instauration d'un Etat de droit respectueux de toutes les libertés et de répondre positivement aux aspirations légitimes des peuples de la région pour un avenir meilleur avec davantage de liberté, de justice et de prospérité.

8. Tout en saluant ces processus de transition démocratique, les Ministres ont souligné la nécessité pour la Communauté internationale en général et l'Union Européenne en particulier d'apporter l'appui nécessaire à la réussite de ce processus dont le sort dépend de la reprise du développement économique et de la création de nouveaux et nombreux emplois.

9. Les Ministres ont convenu de poursuivre et intensifier la coopération économique et financière dans la région afin de garantir les conditions nécessaires au succès du processus démocratique engagé dans les Pays Sud du Dialogue 5+5. Contribuer au maintien de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région est un défi majeur que les partenaires du Sud de la Méditerranée, conjointement avec l'Union européenne et la Communauté internationale devront relever. Les Ministres ont exprimé leur appréciation quant au rôle joué par le partenariat de Deauville en ce sens, et formulent le souhait de voir ses objectifs concrétisés.

10. Convaincus du destin commun liant les peuples des Pays membres du Dialogue 5+5, les Ministres des Affaires Etrangères réitèrent leur attachement à la démocratie et à un développement économique équilibré, durable et partagé, deux éléments clé de la stabilité et de la paix dans la région.

Syrie

11. Les Ministres condamnent la poursuite de la répression à l'encontre de la population syrienne, qui menace d'entraîner le pays dans la guerre civile. Ils appellent à l'arrêt de toutes les violences.

12. Ils expriment leur préoccupation face à l'aggravation de la situation humanitaire dans de nombreuses régions de Syrie, demandent aux autorités syriennes de permettre l'accès à l'aide humanitaire et appellent à une mobilisation internationale pour que cette aide parvienne au peuple syrien.

13. Les Ministres appuient l'initiative de la Ligue Arabe qui ouvre la voie à un règlement pacifique de la crise syrienne, dans sa globalité et associant les forces d'opposition. Ils saluent l'adoption d'une résolution de l'AGNU endossant le plan Arabe et souhaitent que tous les organes des Nations Unies (Assemblée Générale et Conseil de Sécurité notamment) puissent continuer de jouer pleinement leur rôle.

14. Les Ministres soutiennent la création du « Groupe des amis du peuple syrien », qui devra travailler sur la base de l'initiative arabe et dont le format devra être le plus large possible pour manifester le consensus international croissant sur la crise syrienne. Ils saluent la tenue, le 24 février à Tunis, de la première conférence de ce « Groupe des amis du peuple syrien ».

Le processus de paix au Proche Orient

15. Se référant aux conclusions de la 8ème réunion des Ministres des Affaires Etrangères du dialogue en Méditerranée occidentale 5+5, qui s'est tenue à Tunis le 15 et 16 avril 2010, les Ministres réitèrent l'urgence de mettre en application sans délai la solution des deux États, Israélien et Palestinien, les deux coexistant dans la paix et en pleine sécurité, l'Etat Palestinien devant être indépendant, démocratique, contigu, viable et souverain. Les Ministres expriment leur pleine appréciation et apportent leur soutien à l'action menée par l'Autorité Nationale Palestinienne.

16. Dans ce contexte, ils appellent à une relance effective et crédible des négociations entre Israéliens et Palestiniens aux fins de parvenir à une paix juste, globale et durable sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, des principes de la conférence de Madrid sur la paix, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties et de l'Initiative Arabe de Paix qui

célébrera son dixième anniversaire le 27 mars prochain. Les Ministres appuient les efforts de la Jordanie tendant à faciliter la reprise des discussions directes entre israéliens et palestiniens et ce, dans le cadre du processus établi par le Quartette qui vise la conclusion d'un accord entre les parties avant la fin 2012.

17. Les Ministres, qui considèrent l'implantation de colonies sur les territoires occupés comme contraire au droit international et de nature à entraver le processus de paix au Moyen-Orient, demandent au gouvernement israélien de mettre immédiatement fin à toutes les activités de colonisation à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris l'extension dite naturelle des colonies. Les Ministres demandent aux parties de s'abstenir de toute action provocatrice de nature à compromettre le déroulement positif des négociations.

18. Profondément préoccupés par la situation sur le terrain, notamment à Jérusalem Est, ils rappellent que l'établissement d'une paix véritable passe par la résolution, par la voie de la négociation, du statut de cette ville, afin que celle-ci devienne la future capitale des deux états. Ils ne reconnaîtront aucun changement à la frontière antérieure à 1967, y compris à Jérusalem, que ceux qui seraient agréés par les Parties. Ils demandent de mettre un terme à toutes les pratiques illégales et discriminatoires à l'encontre des Palestiniens à Jérusalem Est.

19. Ils réitèrent leur conviction qu'une paix durable ne pourra être atteinte que par un règlement d'ensemble incluant les volets syro-israélien et libano-israélien.

ECONOMIQUE

Crise économique

20. Conscients que la crise économique et financière internationale exige des solutions collectives et responsables de la Communauté internationale, les Ministres soulignent la nécessité d'intensifier les efforts de tous les Pays dans la gestion de leur économie pour rétablir les équilibres nécessaires à améliorer les performances économiques afin de pouvoir affronter les retombées négatives éventuelles de l'actuelle crise financière globale sur notre région.

21. Les Ministres appellent à une réforme des marchés financiers internationaux afin qu'ils soient soumis à une régulation ou à une supervision de manière cohérente avec les indications provenant du système ONU, notamment des institutions de Bretton Woods, et du G20, en tenant particulièrement compte des retombées possibles de cette réforme sur les Pays de la région. En rappelant l'appel lancé pour la prise des mesures adéquates pour stabiliser le système financier international, les Ministres jugent aussi nécessaire de stimuler la demande mondiale et de compenser le manque de financement dont souffrent les Pays en développement en raison de la crise économique et financière. Dans cet esprit, les Ministres soutiennent toute initiative tendant à redynamiser la

coopération financière dans la région euro-méditerranéenne, dans le cadre des activités de la BEI et de l'extension du mandat géographique de la BERD.

22. Conscients que les effets de la crise touchent particulièrement les couches les plus vulnérables de la société, ils réitèrent leur engagement à conjuguer leurs efforts pour stimuler la création d'emplois et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce cadre, ils s'engagent une nouvelle fois à consentir les efforts nécessaires en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Renforcement de la coopération économique euro-méditerranéenne

23. Les ministres se félicitent des résultats de la 30ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'UMA, qui s'est déroulée à Rabat le 18 Février 2012. Ils prennent acte avec satisfaction de la relance du processus d'intégration régionale, notamment de la zone de libre échange et de la Communauté économique maghrébine, ainsi que de la revitalisation de toutes les institutions de l'UMA (sommet prochain à Tunis, réunion des Ministres de l'intérieur à Alger). Enfin ils prennent note de l'appel lancé par l'UMA à l'UE pour prendre en compte la dimension prioritaire et stratégique du Maghreb dans la nouvelle politique de voisinage que l'Europe est en train de mettre en œuvre. Cette politique européenne de voisinage peut apporter un appui aux projets et idées générés par le 5+5.

24. Les Ministres saluent la tenue prochainement à Alger de la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'UMA sur la sécurité.

25. Les Ministres soulignent l'importance du Maghreb dans le renforcement et l'approfondissement du partenariat euro-méditerranéen et dans la construction d'un espace de paix, de sécurité, de solidarité et de prospérité dans la région euro-méditerranéenne.

26. Les Ministres ont réaffirmé l'importance du Dialogue entre l'Union du Maghreb Arabe et l'Union européenne et soulignent l'intérêt d'un approfondissement des relations entre les deux Parties. Ils ont plaidé en faveur d'une régularité des rencontres UMA-UE.

27. Les Ministres appuient le soutien aux PME des Pays de la rive sud du bassin occidental de la Méditerranée et dans cette perspective, ils accueillent favorablement les initiatives déjà lancées, notamment le Fonds de Partenariat pour la Méditerranée, à vocation volontaire, destiné à stimuler le développement d'un environnement entrepreneurial, ainsi que la création d'un Centre euro-méditerranéen pour les Micro, Petites et Moyennes Entreprises conformément aux propositions de Promos de Milan.

Migration et développement : nécessité d'une approche globale et équilibrée

28. Soulignant l'importance des questions migratoires dans l'agenda politique national et international, les Ministres plaident en faveur d'une nouvelle approche globale et équilibrée de la mobilité et de la mobilité circulaire. Conscients de l'importance des envois de fonds des migrants pour la croissance économique et le développement des pays de la rive sud de la Méditerranée, les Ministres appuient l'engagement pris lors du Sommet du G20 à Cannes de réduire à partir de 2014 le coût moyen global des transferts de fonds à 5%, pour permettre la mobilisation de nouvelles ressources au profit des migrants et leurs familles et favoriser le développement dans la région.

29. Les Ministres ont pris note des conclusions des différentes Conférences des Ministres du Dialogue 5+5 chargés de la migration et ont insisté sur l'importance d'adopter des approches globales novatrices et efficaces en matière de gestion concertée des migrations et de développement solidaire. Ils appellent, à cet égard, la partie maltaise à réunir la 8^{ème} Conférence des Ministres du Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale dans les meilleurs délais.

30. Les Ministres ont salué l'élan de solidarité manifesté par le Gouvernement et le peuple tunisiens, ainsi que le soutien apporté par les pays de la région et par les Organisations Internationales à l'égard des centaines de milliers de réfugiés libyens, arabes, asiatiques et africains suite aux événements qui se sont produits au cours de l'année précédente en Libye.

RAFFERMISSEMENT DU DIALOGUE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Consolidation et approfondissement du Dialogue 5+5

31. Les Ministres ont souligné l'importance et la valeur ajoutée du Dialogue 5+5 dans le renforcement de la concertation entre les Pays membres. A cet effet ils appuient la proposition algérienne de tenir la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères sur une base régulière annuelle.

32. Compte tenu de l'importante expérience acquise par les Pays du Dialogue 5+5 dans le domaine sécuritaire, en particulier à travers les réunions des Ministres de la Défense et de l'Intérieur, les Ministres appellent à la conjugaison des efforts afin de renforcer la lutte contre le phénomène du terrorisme, les organisations criminelles et les trafics illicites. A cet égard, ils ont convenu de renforcer les activités de coopération, en tenant compte des nouveaux défis auxquels est confrontée la région et de ceux qui proviennent de la région du Sahel, tout en adoptant une approche globale qui prenne en considération la dimension du développement.

A cet égard les Ministres des Affaires Etrangères soulignent les recommandations de la « Conférence Ministerielle des Pays du Champ et leurs partenaires extrarégionaux sur la sécurité et le partenariat au Sahel », tenue le 14 et 15 Septembre 2011 à Alger.

Les Ministres des Affaires Etrangères soulignent les efforts déployés dans le cadre du CENSAD.

33. Les Ministres prennent note de la proposition d'explorer la possibilité de la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide contre les risques auxquels peut être exposée la région du bassin occidental de la méditerranée.

34. Les Ministres appuient les recommandations de la dernière Conférence des Ministres de l'Intérieur des Pays de la Méditerranée Occidentale (CIMO), qui a eu lieu à Venise en 2009, et remercient l'Algérie d'abriter la prochaine réunion.

35. Les Ministres soulignent la nécessité d'avancer vers un nouveau paradigme basé d'une part sur l'énergie fossile et la garantie des marchés pour les pays producteurs, et d'autre part sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, à même de favoriser la production d'une énergie propre et sans risques pour l'environnement. A cet égard les Ministres réaffirment l'importance de renforcer la coopération en matière environnementale, à la lumière notamment du cadre des négociations développé par les Nations Unies et en vue de la prochaine Conférence de Rio+20 sur le développement durable. Ils soulignent le rôle que le 5+5 peut avoir pour développer les mesures de protections environnementales prévues dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée. Ils se félicitent de la tenue à Oran, les 24 et 25 Avril 2010, de la première Conférence Ministerielle sur l'environnement et les énergies renouvelables et prennent acte des recommandations de cette Conférence. Ils appellent le Comité de Suivi à impulser les efforts en vue de la mise en œuvre de ces recommandations, notamment la tenue d'une deuxième conférence ministérielle dans ce domaine que le Portugal se propose d'abriter.

36. Les Ministres accueillent favorablement l'initiative de la Libye d'organiser à Tripoli du 6 au 9 Mars 2012 une conférence ministérielle régionale en vue de mettre en place un plan d'action pour la coopération opérationnelle sur la sécurité des frontières.

37. Les Ministres ont convenu d'approfondir le dialogue en l'élargissant à d'autres domaines de coopération, tels que la sécurité alimentaire, l'énergie, le commerce, la justice, l'agriculture et les échanges et la formation des agents diplomatiques.

38. Dans ce cadre les Ministres des Affaires Etrangères se sont félicités de la tenue à Alger les 6 et 7 février 2012 du séminaire d'experts de Haut Niveau sur

la sécurité alimentaire qui fait suite aux recommandations de la huitième Conférence Ministérielle de Tunis. Ils expriment leur appréciation des résultats de ce séminaire notamment l'idée de la mise en place d'un observatoire sur la sécurité alimentaire et la mise sur pied d'un mécanisme de suivi qui se réunira Alger en 2012 en vue d'examiner notamment la possibilité d'élever le cadre de discussion au niveau des Ministres de l'Agriculture.

39. Les Ministres plaident en faveur d'une coopération régionale structurée dans les domaines de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique afin de créer un véritable espace intégré de recherche et d'innovation basé sur un pont technologique entre les deux rives de la Méditerranée. A cet effet, les Ministres encouragent l'échange d'expériences au niveau des politiques scientifiques et technologiques et la gestion des systèmes nationaux relatifs à l'innovation. Ils appuient les actions de formation des formateurs et de perfectionnement au profit des chercheurs dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi que de transfert de technologie.

40. Les Ministres ont exprimé le souhait d'ouvrir le Dialogue 5+5 à la société civile, ainsi qu'à d'autres dimensions tel que le dialogue interparlementaire les Patronats, les Chambres de Commerce et d'Industrie, avec une attention particulière aux micro, petites et moyennes entreprises .

41. Reconnaissant l'importance de la coopération décentralisée en tant que facteur de croissance au profit des populations locales et de renforcement du développement économique et social, les Ministres ont convenu de favoriser la coopération décentralisée entre les collectivités Régionales et locales de leurs pays membres

42. La coopération entre les collectivités locales des 5+5 pourra plus particulièrement se développer à travers la création de synergies et d'initiatives communes et la mise en œuvre de programmes de coopération et de partenariat tant sur le plan bilatéral que multilatéral, la multiplication des rencontres et de visites entre les représentants de ces collectivités et entités locales, des échanges d'expériences, d'expertises, de savoir-faire et de bonnes pratiques.

43. Les Ministres soulignent le rôle stratégique du secteur du tourisme dans les économies des Pays du bassin occidental de la Méditerranée et constatent que ce secteur a été touché de plein fouet par la crise économique internationale.

44. Dans ce contexte, ils exhortent à l'élaboration d'une approche commune afin de stimuler davantage la coopération en matière de stratégie touristique et d'examiner la possibilité de réactiver les rencontres ministérielles dans le cadre du 5+5. Ils réaffirment que le Tourisme est un facteur de rapprochement et de développement durable dans la région de la Méditerranée occidentale.

45. Les Ministres réaffirment l'importance du Dialogue 5+5 dans le domaine culturel. Dans ce contexte ils soulignent le rôle déterminant de la culture dans le

rapprochement des peuples des Pays riverains de la Méditerranée et dans le renforcement de la stabilité régionale. Ils considèrent que la coopération culturelle constitue un important vecteur pour favoriser l'enrichissement mutuel et promouvoir les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix. A cet égard, ils se sont félicités de la poursuite des efforts et des initiatives des Pays membres s'inscrivant dans le cadre de la promotion du dialogue interculturel tout en rappelant la nécessité et l'importance de la concertation en la matière entre les Ministères chargés de la culture dans les Pays concernés.

46. Les Ministres soulignent que la coopération dans les domaines de la formation universitaire et professionnelle et de la recherche scientifique constitue un facteur essentiel pour le renforcement des liens entre les peuples de la région et pour la croissance.

47. Les ministres ont fait part de leur satisfaction quant aux résultats des récentes réunions ministérielles sectorielles, telles que :

| Date | Lieu | Secteur | Réunion |
|------------------------|-------------|-------------------|--|
| 10 et 11 décembre 2011 | Nouak Chott | 5+5 Défense | 7 ^{ème} Conférence Ministérielle |
| 13-14 octobre 2010 | Tripoli | 5+5 Migration | 7 ^{ème} Conférence Ministérielle. sur la Migration |
| 24-25 avril 2010 | Oran | 5+5 Environnement | 1 ^{ère} Conférence Ministérielle. sur l'Environnement et les énergies renouvelables |

Les Ministres saluent les réalisations importantes enregistrées dans le Dialogue 5+5 Défense et prennent note avec satisfaction de la programmation de la prochaine réunion au Maroc, sous présidence marocaine.

Les Ministres saluent la tenue de la 7eme Conference des Ministres des Transports 5+5, a Alger le 13 mars 2012.

L'Union pour la Méditerranée (UpM)

48. Les Ministres ont examiné l'état de l'Union pour la Méditerranée, ainsi que les progrès en matière de projets qui ont été adoptés. Ils ont convenu de la nécessité de promouvoir la vocation spécifique de l'UpM à l'impulsion de projets d'utilité commune. Conscients de la rareté de sources de financements ils ont appelé à la mise en œuvre de niveau mécanismes de financement auxquels

l'Union Européenne pourrait participer pour contribuer à la concrétisation rapide de ces projets.

49. Ils ont également souligné l'importance de la complémentarité et de la coopération du Dialogue 5+5 avec l'UpM qui permet, entre autres, le développement de projets, tels que le projet intégrateur relatif à la finalisation de l'axe autoroutier trans-maghrébin, qui a été élaboré par le Groupe de Transport de la Méditerranée Occidentale (GTMO) et labellisé par l'UpM.

50. Les Ministres rappellent leur attachement à la poursuite des efforts de l'Union Européenne en faveur des Pays du Sud de la Méditerranée, y compris les Pays du Dialogue 5+5.

PROCHAINES RENCONTRES

51. Les Ministres se félicitent de la décision de Malte d'abriter le 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. A cet égard, le Gouvernement Maltais a proposé la date de 5-6 octobre 2012. Ceci dénote de la volonté des Hautes Autorités des Pays membres du Dialogue 5+5 de tout entreprendre pour donner l'impulsion nécessaire au renforcement et à l'approfondissement de la coopération au sein de leur ensemble pour en faire le noyau dur d'un futur partenariat euromed privilégié, répondant ainsi aux aspirations légitimes de leurs populations de faire de la Méditerranée un espace de paix, de prospérité et une zone de confluence de cultures et de civilisations.

52. Ils ont convenu d'intensifier les rencontres à niveau politique et des Hauts Fonctionnaires, notamment les réunions périodiques du Comité de Suivi afin d'assurer le suivi des recommandations des Réunions ministérielles sectorielles du Dialogue 5+5 et de préparer les réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue 5+5.

53. La 10^{ème} Réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue en Méditerranée Occidentale se tiendra sous coprésidence de la Mauritanie et de l'Italie.

Rome, le 20 février 2012